

SECTION SAVOIE

Compte rendu de la CAPLB de recours évaluation-entretien du 23/09/16

Lors de cette CAP, il a été évoqué sa tenue tardive. Le président de la CAP a indiqué que compte-tenu des délais de recours il n'était pas possible de la tenir plutôt.

Il a été indiqué la réserve départementale concernant les possibilités de réduction de la cadence d'avancement.

1 possibilité de réduction de 2 mois

4 possibilités de réduction de 1 mois.

14 dossiers d'appel de notation ont été évoqués au départ il y avait 17 dossiers de recours hiérarchique car deux n'ont pas souhaité faire appel, 1 avait obtenu après Recours Hiérarchique satisfaction.

Certains portaient sur des appréciations, des croix dans le tableau synoptique et des demandes de possibilités de réduction dans la cadence d'avancement(R+2).

Sur certains dossiers des modifications d'appréciations(termes et vocabulaire utilisés par le notateur de 1er degré) sont intervenues, pour d'autres maintien des appréciations.

Concernant les croix dans le tableau synoptiques pour les rubriques contenues dans la feuille d'évaluation: nommées ci-dessous certaines ont été déplacées vers la droite pour d'autres statut quo(maintien).

- Connaissances professionnelles dans l'emploi occupé
- Compétences personnelles
- Implication Professionnelle
- Sens du Service Public

Pour les agents exerçant des fonctions d'encadrement:

- Capacité à organiser et à animer une équipe
- Capacité à définir et à évaluer des objectifs

Il a été de nouveau précisé par son président que lorsqu'on choisit la mobilité "ne pas avoir de bonification dans la réduction de la cadence d'avancement n'est pas anormal".

" La mobilité ne paie pas" mais pour l'oral d'un concours de promotion interne elle peut être un atout.

Vos représentants en CAP:

Jean Jacques PEYRONNEL
Christophe VOUETTE

CFP OPAC SAVOIE
ERD

Expert:

Philippe GABRIEL

TPH